



# COMMUNE DE SCHORBACH

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 11 – ANNEXES SANITAIRES

Approbation initial du POS : 10 mars 1977

<b>Révision générale</b>	<b>Révision simplifiée</b>	<b>Modification</b>	<b>Mise à jour</b>
1 – 4 juillet 1997 2 – 20 mars 2012	1 – 11 juin 2007	1 – 7 juin 1999 2 – 24 juin 2002 3 – 5 septembre 2003	1 – 15 décembre 1997 2 – 6 décembre 2005

# **ASSAINISSEMENT**

## **I – SITUATION ACTUELLE :**

L'assainissement et le traitement des eaux usées sont gérés, depuis 2002, par la Communauté de Communes de Bitche et environs. Conformément aux directives européennes et à la loi sur l'eau, la Communauté de Communes a procédé, en 2005, à la réalisation d'un zonage d'assainissement. Les études diagnostiques préalables ont permis de connaître l'état du milieu récepteur et de concevoir un programme d'assainissement par commune. Sur Schorbach, ce programme prévoit une mise en conformité de l'assainissement général sur la période 2009-2010 pour un montant prévisionnel estimé à 540 550€ H.T..

La commune est gérée en affermage par VEOLIA EAU.

Concernant le réseau actuel, il est entièrement en séparatif. La station d'épuration créée en 1972 (près du centre d'hébergement) a été abandonnée. Aujourd'hui, Schorbach est raccordée à la station d'épuration de Bitche.

## **II – SITUATION FUTURE :**

### **☐ Zone 1AU :**

La zone 1AU sera assainie par un réseau collectif de type séparatif. Les eaux usées seront dirigées vers le collecteur unitaire.

Les eaux pluviales seront dirigées vers les collecteurs existants.

### **☐ Zone 2AU :**

Lorsqu'elle sera classée en zone 1AU, l'assainissement pluvial sera assuré par les fossés existants en direction de la Schorbach.

## **III – STATION D'EPURATION – SITUATION ACTUELLE :**

La station d'épuration existante de Bitche a une capacité de 8 700 équivalents habitants. Celle-ci s'avère donc suffisante pour traiter les eaux usées rejetées par les zones AU du PLU de Schorbach. Une distance minimale de 100 mètres, entre la station d'épuration et les habitations, sera préservée.

**Le zonage d'assainissement collectif et non collectif est annexé au dossier de PLU.**

# **EAU POTABLE**

## **I – GENERALITES :**

La commune de SCHORBACH recense 593 habitants au dernier recensement de 2006 et exploite en régie directe l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable depuis 1933.

L'eau provient d'un forage au grès vosgien réalisé en avril 1930 dans un petit vallon à la périphérie sud de l'agglomération, rue de la Grotte.

La profondeur de l'ouvrage est de 45 mètres, les 15 ou 17 premiers mètres étant protégés par une cimentation. Ce forage se situe à l'intérieur du bâtiment de la station de pompage.

La cote sol est de 295 mètres environ.

Le niveau statique est à -24 mètres, soit 271 mètres NGF.

Le diamètre intérieur des tubages est de 300 mm.

L'ouvrage a été désensablé en 1950, puis en 1970.

L'eau est de bonne qualité physico-chimique, mais présente, comme la plupart des eaux captées dans la nappe des grès affleurante du secteur de Bitche, une faible minéralisation associée à une agressivité au sens de l'équilibre calco-carbonique.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- pH 6,45 à 6,6
- dureté totale 7,5 degrés français
- TAC 4,5 à 4,75 degrés français
- TA 0
- Fer 0 mg/l
- Nitrates 11 à 18 mg/l
- Chlorures 7 mg/l
- Sulfates 45 mg/l

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du forage de Schorbach ont été instaurés. Ces périmètres de protection de captage public d'eau destinée à la consommation humaine ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n°2005-AG/3 – 247 du 6 septembre 2005. Ces périmètres ont été reportés sur le plan des servitudes.

Le territoire de Schorbach comporte également des terrains situés dans des projets de périmètres de protection de captage public d'eau destinée à la consommation humaine : *projet de périmètre de protection rapprochée, éloignée du forage du camp du Legeret appartenant au SIE Le Legeret et alimentant les communes de Siersthal et Légeret. (Procédure de Déclaration d'Utilité publique en cours d'instruction).*

## **II – SITUATION ACTUELLE :**

### **□ Pompage du refoulement :**

Le débit de pompage est actuellement de 18m<sup>3</sup>/h, la pompe étant immergée dans le forage et assurant en exhaure directe le remplissage du réservoir.

A noter l'absence de protection antibélier.

Le refoulement se fait par une conduite en fonte de diamètre 100mm longue de 300 mètres, puis en PVC 112,4/125mm sur 70m jusqu'au nouveau réservoir.

☐ Stockage :

Un réservoir de 450 m<sup>3</sup> de capacité totale, dont 120 m<sup>3</sup> pour la réserve incendie, a été construit en 1979 sur la hauteur du SELLENBUHL, au sud du village.

La cote radier de 391,40 maintient une pression largement suffisante dans tous les quartiers, en service normal.

☐ Distribution :

La distribution est assurée dans tout le village par des conduites majoritairement en fonte de diamètre 70 à 100 mm.

Les extensions, dont le lotissement de la Colline et le nouveau lotissement, sont en PVC 110 ou 125mm.

D'autres travaux ont été réalisés avec l'installation de conduite en PVC de diamètres 110 ou 125mm:

- rue Burgasse
- rue du stade en direction de la zone 1AUI
- carrefour RD162b et rue Buhl

Il s'agit d'un réseau datant en partie de 1933, mais qui a été reconstitué sur dommages de guerre entre 1946 et 1950. Il n'existe aucun plan de reculement de ces réseaux hormis celui du lotissement réalisé au début des années 1980.

### **III – SITUATION FUTURE :**

La dimension actuelle du forage ainsi que la capacité du réservoir sont largement suffisant pour une population de 800 habitants.

Le PLU prévoit l'urbanisation des zones suivantes :

- Zone 1AU au lieu dit « UNTERSTER DIMBEL » en cours de réalisation;
- Zone 1AUa dans la continuité de la rue Birkelbach ;
- Zone 1AUI destinée aux équipements sportifs et de loisirs située à l'extrémité Sud ouest de la zone urbanisée;
- Zone 2AU entre le nouveau lotissement en cours de réalisation et la rue de la Grotte ;
- Zone 2AU dans la continuité du nouveau lotissement vers le centre de réinsertion.

☐ Les extensions de réseaux nécessaires se résument :

- Zone 1AU : terrains déjà viabilisés avec le passage d'une conduite en PVC de diamètre 125.
- Zone 1AUa : terrains viabilisés avec le passage d'une conduite en PVC de diamètre 110.
- Zone 1AUl : terrains viabilisés avec une conduite en PVC de diamètre 110.
- Zone 2AU ouest : piquage sur la conduite PVC de diamètre 125 qui traverse la zone 1AU et bouclage à terme sur la conduite rue de la Grotte
- Zone 2AU est : piquage sur la conduite PVC de diamètre 125 qui traverse la zone 1AU

☐ Autres extensions de réseaux nécessaires:

- Rue de la Grotte 110m PVC 99,4/110mm.

*Schorbach mène également un vaste programme de renforcement-renouvellement de son réseau d'eau potable existant.*

N.B. : les diamètres sont donnés à titre indicatif et devront être confirmés au cas par cas pour chaque zone.

# **DECHETS SOLIDES**

## **SITUATION ACTUELLE**

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont de la compétence du Syndicat des Communes du Pays de Bitche.

La collecte des ordures ménagères est effectuée toutes les semaines sur les 46 communes du pays de Bitche.

La collecte multiflux en 3 sacs de couleurs différents est mise en place sur le territoire du Pays de Bitche depuis le 2 juin 2009 :

- sac vert : les biodéchets
- sac orange : les recyclables
- sac bleu : les résiduels

Les sacs sont collectés ensemble une fois par semaine dans le même bac roulant (plus que un seul jour de collecte à retenir). Un camion de collecte ramasse les sacs en mélange et les achemine jusqu'à un centre de tri multiflux : les sacs y sont triés par couleur puis sont dirigés vers les installations de traitement adéquates.

Bitche accueille une déchèterie sur le site de l'ancienne décharge. Celle-ci est accessible à l'ensemble des communes membres du syndicat.

Une seconde déchèterie est implantée sur la commune de Rohrbach-lès-Bitche sur la zone d'activités intercommunale Trinkwiese.